AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS SUIVANTS
1014-01-2025, 1031-29-2025 ET 1134-03-2025

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 19 janvier 2026, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- Règlement 1014-01-2025 relatif à l'occupation du domaine public
- Règlement 1031-29-2025 relatif à la circulation et au stationnement
- Règlement 1134-03-2025 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/

Bromont, ce 20e jour du mois de janvier 2026.

Marie-Pier Therrien
Greffière adjointe